



AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 437
SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 2842, rue Principale, Sainte-Justine-de-Newton, le 9 décembre 2025 à 20 h, le projet de règlement numéro 437 sur le traitement des élus relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption ;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 par madame la conseillère Aline Charbonneau;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire de cette même séance;

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	10 250.00 \$	14 895.78 \$
Autres membres du conseil	2 940.00 \$	4 925.43 \$

QUE l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Allocation de dépenses actuelle	Allocation de dépenses proposée
Maire	5 125.00 \$	7 447.89 \$
Autres membres du conseil	1 470.00 \$	2 462.72 \$

QUE lors du remplacement du maire par son suppléant, ledit projet de règlement prévoit le versement d'une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions, à compter de trente jours de suppléance ;

Indexation

QUE ledit projet de règlement prévoit une clause d'indexation de la rémunération des élus municipaux qui équivaut à la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec;

Effet rétroactif, mesures transitoires et finales

QUE ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier;

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet d'abroger le règlement numéro 331 ;

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 2627, rue Principale, Sainte-Justine-de-Newton, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.sainte-justine-de-newton.ca.

Donné à Sainte-Justine-de-Newton, ce 19^e jour du mois de novembre 2025.

Annie Lalonde
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Lalonde, greffière adjointe, certifie que j'ai publié le présent avis le 19 novembre 2025 en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de novembre 2025.

Annie Lalonde
Greffière adjointe